

Accompagnement des communes et des EPCI vers l'éco-exemplarité



Conseil Général du Morbihan

2 Rue Saint Tropez

Bp 400

56009 Vannes

[Voir le site internet](#)

Clotilde Fortin

clotilde.fortin@morbihan.fr

[Consulter la fiche sur OPTIGEDE](#)

Auteur :



CONTEXTE

Dans le cadre de son PDEDMA, le conseil général du Morbihan s'était déjà engagé, dès 2007, dans un plan de prévention intégrant une action sur l'exemplarité des collectivités et administrations du territoire. Un groupe thématique dédié a été créé pour impulser une réflexion sur la meilleure façon de les sensibiliser et d'initier une dynamique auprès de l'ensemble de ces acteurs. Aujourd'hui, ce groupe propose une boîte à outils exemplarité (diagnostic et plan d'action) et un accompagnement des collectivités qui souhaitent s'engager.

OBJECTIFS ET RESULTATS

Objectifs généraux

Diminuer la quantité de déchets générés par les collectivités en sensibilisant les EPCI et les communes

Objectifs 2011 :

50 participants aux réunions d'information et de lancement

30 communes ou EPCI engagés

Résultats quantitatifs

50 participants aux réunions d'information et de lancement

8 communes et 6 EPCI ayant rendu un plan d'actions

Résultats qualitatifs

Une sensibilisation globale des collectivités à l'exemplarité, des temps d'échanges qui permettent de coller aux attentes et de prendre le temps de construire l'outil

Des retours positifs des collectivités engagées mais aussi des autres : le non engagement se fait souvent par manque de temps, mais l'outil est apprécié et facilitera la mise en œuvre ultérieure.

MISE EN OEUVRE

Planning

2007 : suite à l'adoption du PDEDMA et à la présentation du plan aux collectivités, un groupe de travail exemplarité des collectivités et administrations est créé

2008 à 2009 : le groupe se réunit pour échanger les expériences de chacun et réfléchir sur la meilleure façon de sensibiliser les communes et collectivités à l'exemplarité

2010 : 3 réunions sur le département de présentation des outils et de la charte d'engagement des collectivités. Celles qui le souhaitent ont 6 mois pour rendre un diagnostic et un plan d'action au CG

Mai 2011 : 8 communes et 6 EPCI ont retourné un plan d'action formalisé

Mars 2012 : Réunion bilan et relance de la démarche. Ouverture au thème de l'eau en plus des déchets

2012 et après : des réunions thématiques (visites de sites, retour d'expérience sur une action...) régulières sont envisagées et une réunion bilan-relance est prévue tous les ans

Moyens humains

La chargée de prévention (temps total non estimé)

Les collectivités participantes aux groupes de travail

Moyens financiers

Édition en interne d'une plaquette d'information (non chiffré)

Envoi de courriers (non chiffré)

Moyens techniques

Aucun

Partenaires mobilisés

ADEME

VALORISATION DE CETTE EXPERIENCE

Facteurs de réussites

L'action est reproductible à condition d'impliquer et de faire participer les EPCI engagés dans un programme de prévention, en étant à l'écoute de leurs besoins et attentes.

Difficultés rencontrées

L'accompagnement et la sensibilisation de toutes les collectivités du territoire à l'exemplarité, ce qui n'est pas toujours attendu pour un conseil général. Il s'agit aussi d'un travail de co-construction et d'implication avec les collectivités.

Recommandations éventuelles

Il est essentiel de co-construire les outils et la forme de l'accompagnement et de la sensibilisation des collectivités pour coller au mieux à leurs attentes. L'exemplarité n'étant pas une priorité, il faut éviter « l'usine à gaz » et faire des outils très simples. Il est aussi préférable d'aller plus loin en termes d'animation et de relance pour maintenir une dynamique.

Mots clés

EMPLOYE | COLLECTIVITES LOCALES | ECOEXEMPLARITE | PAPIER | BIODECHET

Dernière actualisation

Octobre 2019

Fiche réalisée sur le site optigede.ademe.fr

sous la responsabilité de son auteur

Contact ADEME

Administrateur OPTIGEDE

administrateur.optigede@ademe.fr

Direction régionale toutes les régions